



## SAINT-VALENTIN

---

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 5 septembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

### **Résolution 2023-09-189**

### **Adoption du règlement #519 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Pir-Vir**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
RÈGLEMENT NUMÉRO 519

Règlement numéro 519 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir.

---

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC du Haut-Richelieu a effectué des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Pir-Vir à l'intérieur du territoire municipal;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu a facturé la Municipalité pour lesdits travaux d'entretien et de nettoyage;

ATTENDU QUE les coûts doivent être défrayés par les propriétaires concernés des arpens égouttant;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 8 août 2023.

POUR CES CAUSES, il est proposé par, Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement numéro 519 et en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

#### **ARTICLE 2.**

Une taxe spéciale est appliquée aux propriétaires des hectares égouttant du cours d'eau sur les matricules 1697-61-9343, 1698-91-0584, 1798-21-0144, 1698-31-7692 de la municipalité de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 27,817.70\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu.

#### **ARTICLE 3.**

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont déterminés au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.



## SAINT-VALENTIN

---

### ARTICLE 4.

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont dus et payables en deux versements selon le calendrier suivant :

1<sup>er</sup> versement : 17 octobre 2023

2<sup>ième</sup> versement : 16 novembre 2023

### ARTICLE 5. PAIEMENT DU SOLDE EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités prévus par le présent règlement s'applique cependant à la totalité du solde dû et s'ajoute au montant du versement échu.

### ARTICLE 6.

Le solde impayé porte intérêt au taux annuel de sept pour cent (7 %).

### ARTICLE 7.

Une pénalité est ajoutée au solde impayé au taux annuel de cinq pour cent (5%).

### ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE : TABLEAU DE REPARTITION DES COÛTS

\_\_\_\_\_  
Pierre Chamberland,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Garceau  
Greffière-trésorière

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 5<sup>e</sup> jour de septembre 2023**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 6<sup>e</sup> jour de septembre 2023**

Brigitte Garceau  
Directrice générale et greffière-trésorière

## Cours d'eau Pir-Vir (21-030-033)

### Répartition pour les travaux d'entretien

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT NET
Entreprise Réal Carreau	Travaux	351.56 \$
Transport Alain Grégoire	Travaux	11 988.27 \$
Pleine Terre inc.	Honoraire	5 424.70 \$
Pleine Terre inc.	Honoraire	6 321.30 \$
MRC du Haut-Richelieu	Frais de poste	7.76 \$
MRC du Haut-Richelieu	Frais de piquetage	56.68 \$
MRC du Haut-Richelieu	Frais coordonnateur CE	2 947.13 \$
MRC du Haut-Richelieu	Frais d'administration	500.00 \$
MRC du Haut-Richelieu	Frais de financement (intérêts)	220.30 \$
	<b>Total (montant net)</b>	<b>27 817.70 \$</b>

Municipalité de Saint-Valentin	Sup. bassin versant (ha)	%/Municipalité	\$/Municipalité
	106.77	100.00%	27 817.70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>106.77</b>	<b>100.00%</b>	<b>27 817.70 \$</b>

Coût/hectare

260.54 \$

#### Municipalité de Saint-Valentin

Propriétaire	Matricule	Hectares	Coûts	Adresse	Municipalité	Code postal
FERME A.M.Y. MARTIN INC.	1697619343	1.74	453.34 \$	707 chemin PIR-VIR	ST-VALENTIN	J0J 2E0
FERME JJB INC.	1698910584	48.80	12 714.28 \$	1710 avenue 94 EME	SAINT-BLAISE-S	J0J 1W0
FERME Y. LANDRY ET ASS. SNC	1798210144	3.83	997.86 \$	533 rang Pir-Vir	ST-VALENTIN	J0J 2E0
9169-9231 QUEBEC INC.	1698317692	52.4	13 652.22 \$	167 chemin 4 erme ligne	ST-VALENTIN	J0J 2E0
		<b>106.77</b>	<b>27 817.70 \$</b>			



## SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**ADOPTION RÈGLEMENT 519**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le règlement 519 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site web de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2023.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du règlement 519 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 13 septembre 2023 entre 13h00 et 17h00.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2023.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière